

Vie du village

Bloc note 🌿🌿🌿 Pêle-mêle

Naissance :

- Aïdan Césari au foyer de M. et Mme Césari « Le Petit Barré ».

Décès :

- M. Paul Gassies, La Goguerie, le 19 mai 2010.

- Michel Nicoullaud, 18, rue de la Fortinière, 26 mai 2010.



Seconde randonnée de l'APEC



L'APEC organisait, dimanche 30 mai, sa deuxième randonnée marche et VTT. malgré une météo incertaine en début de matinée, une centaine de Vttistes et environ 70 marcheurs étaient présents au rendez-vous.

Les bénévoles de l'association les ont accueillis avec un petit café et leur ont donné toutes les informations utiles avant qu'ils ne prennent les chemins pour découvrir notre commune et ses châteaux.

En effet les propriétaires de ces derniers avaient autorisé le passage des randonneurs dans leur propriété.

A son arrivée chaque participant (de 0 à 77 ans) s'est vu remettre un cadeau et 4 mamans se sont vu attribuer un lot spécial fête des mères par tirage au sort, le tout devant le verre de l'amitié et quelques gourmandises locales.



Changement du paratonnerre de l'église

Jeudi 3 juin



Photo Patrick LEHAGRE Juin 2010

La mise en conformité du paratonnerre a été réalisée le jeudi 3 juin. Ce fut l'occasion de faire quelques clichés panoramiques de notre village.

Certaines de ces photos sont visibles sur le site de la commune. www.charentilly.com



Future Ecole

Le dossier d'appel d'offre a été soumis aux entreprises.



« Un Chapiteau au Collège »

Collège du Parc à Neuillé Pont Pierre

Pour la 5ème année, le collège du Parc organisait son spectacle de cirque. Certains élus ont pu assister à ce superbe spectacle, où ils ont pu reconnaître certains des ados de Charentilly. Bravo à tous.

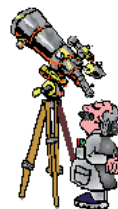


Initiative

Vous êtes intéressés par l'astronomie et souhaitez participer à une activité régulière sur Charentilly (découverte du ciel, animation, observation avec un instrument, photo astro, etc.)

- Ch. LEDROIT

Pour concrétiser ce projet, vous pouvez me contacter au 02.47.40.95.27



Bruits de voisinage

Les beaux jours revenus, il est utile de rappeler la législation concernant les bruits de voisinage:

«Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou d'arrosage,... dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne peuvent être effectués que les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h00 à 19h00, les dimanches et les jours fériés de 10h00 à 12h00.

Charentilly



L'Echo du Village

Juin 2010

INFOS PRATIQUES

La Mairie

1 place Andrée Cousin
37390 Charentilly



Tel : 02 47 56 65 46 - Fax : 02 47 56 53 56

Email : mairie@charentilly.com

Site Internet: www.charentilly.com

Mr le Maire et ses Adjointes reçoivent en semaine sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture au public

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : de 8h00 à 12h00

Mercredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

**Extraits de quelques décisions
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 17 Mai 2010



ÉCOLE :

Avancement :

Le dossier de demande de permis de construire a été déposé en Direction Départementale des Territoires le 20 avril pour instruction. L'avis d'appel à la concurrence sera adressé au BOAMP et à la Nouvelle République le vendredi 21 mai, les parutions s'effectueront avant le 1er juin pour une remise des offres le 1er juillet 2010. Le démarrage des travaux est souhaité en septembre prochain.

Commission d'appel d'offres :

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, outre le maire, son président, cette Commission est composée de 3 membres du Conseil municipal, qu'il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et, que le maire désigne son représentant qui sera Valérie Bouin par arrêté ;

A l'unanimité, le Conseil municipal désigne la Commission d'appel d'offres (C.A.O.) comme énoncé dans la liste ci-dessous.

Membres titulaires :

- Patrick Lehagré ; - Bruno Biard ; - Marc Rué

Membres suppléants :

- Pascal Meichel ; - Ghislain Guyon ; - Marie-Hélène Lamamy

AUDIT ASSURANCES :

Adhésion à l'assistance en assurance.

La Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles a fait appel au Cabinet MP2A Conseil pour l'assister dans le lancement d'une consultation en matière d'assurance. Il s'agit de remettre à plat l'ensemble des contrats de la structure, de vérifier leur contenu et leur raison d'être en fonction des compétences notamment, puis de lancer une consultation sous forme de Marché à Procédure Adaptée. Le Cabinet Conseil a adressé une proposition relative à cette mission pour l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles. Cette étude permettrait à notre commune de vérifier qu'elle est correctement assurée pour l'ensemble des domaines d'intervention mais également de faire des économies.

Le Cabinet MP2A propose une étude en deux phases :

- Phase 1 : sur site : analyse des contrats en cours, analyse des statistiques, en son siège : montage du dossier de consultation (cahier des charges, annonces, BOAMP, assistance technique pendant la consultation).

- Phase 2 : en son siège : analyse des offres et dépôt préalable du rapport d'analyse, sur site : présentation du rapport d'analyse et assistance pendant la première année du marché.

Le Conseil municipal décide (Votants :13 ; pour :12, abstention :1) le lancement sur l'année 2010 d'une mise en concurrence de l'ensemble des contrats d'assurance de la commune et d'accepter d'être assisté par le Cabinet MP2A .

PERSONNEL :

Contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Une représentante de Pôle Emploi a soumis la possibilité pour la commune d'employer un demandeur d'emploi de plus de 50 ans au moindre coût, soit pour un temps complet (35 heures hebdomadaires) une prise en charge mensuelle par l'Etat sur la base du S.M.I.C. de l'ordre de 90% sachant que le contrat peut s'étendre jusqu'à 24 mois avec une durée minimum de 6 mois.

Considérant l'absence prolongée de l'adjoint technique titulaire et son

remplacement par un agent de plus de 50 ans venant de R.E.S (Relais emploi solidarité de Saint-Paterne Racan), il est décidé de conserver cet agent en créant un emploi C.A.E « Contrat d'accompagnement pour l'emploi » débouchant sur un contrat à durée déterminée de 6 mois.

COMPTES-RENDUS DES EPCI :

Commission Culture de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles :

Le point est fait sur les sujets abordés concernant la salle des « Quatre Vents ».

D'autre part, la Commission Jeunesse a rencontré les services de la CAFIL afin de faire le point avec les gestionnaires des centres de loisirs locaux.

QUESTIONS DIVERSES :

Plu : Il est décidé, que suite à la réunion des Personnes Publiques Associées du 21 mai, le Conseil municipal devra se prononcer sur l'arrêt du projet en réunion de Conseil le lundi 31 mai.

Profession Sport : L'association « Profession Sport » qui intervenait hors temps scolaire dans l'encadrement des élèves pour la pratique d'activités va disparaître. Une nouvelle association va être créée reprenant un certain nombre d'activités et leurs intervenants mais avec des coûts horaires différents. Il est vrai que « Profession Sport » pratiquait des tarifs plus que préférentiels pour la commune aidée par le Conseil Général et la Jeunesse et Sports pour des intervenants facturés en dessous des coûts réels. Le nouveau contrat déboucherait sur une charge supplémentaire d'environ 3 000 € à condition de ne prendre qu'un intervenant au lieu des 2 actuels, sur le temps cantine. Il est proposé de maintenir cette prestation appréciée par l'école, avec un coût qui reste néanmoins intéressant.



**Extraits de quelques décisions
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 31 Mai 2010



**PLAN LOCAL D'URBANISME : CLOTURE DE LA CONCERTATION.
ARRET DU PROJET.**

Clôture de la concertation.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé de relancer la procédure au niveau du débat sur le Plan d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.), compte-tenu des rectifications à apporter à la suite tant de la consultation des P.P.A. au printemps 2009, que de l'enquête publique de septembre 2009, que des nouvelles demandes des Services de l'Etat exprimées le 18 novembre 2009.

La concertation associant la population a été rouverte.

Une exposition permanente et évolutive des documents de travail a été installée salle de la mairie depuis la connaissance du diagnostic et des modifications apportées suite au débat sur le PADD du 19 janvier 2010.

Un registre a été mis à la disposition du public salle de la mairie permettant de consigner remarques et propositions, des remarques pouvant également être adressées par courrier à M. le maire.

Une réunion publique s'est déroulée salle polyvalente le 12 mars 2010.

Une permanence d'élus s'est tenue en mairie le 20 mars 2010.

La population a été tenue informée de l'avancement du projet par le biais de l'« Echo du Village »

Sur le registre mis à la disposition de la population un seul écrit a été déposé. Son rédacteur a été reçu par la municipalité le 10 mai 2010.

Le projet P.L.U. a été présenté aux Personnes publiques associées le 21 mai 2010.

En conclusion, le Conseil municipal approuve le fait que la concertation s'est déroulée conformément aux dispositions prévues et en approuve le bilan.

Arrêt du projet P.L.U.

L'ensemble des documents du P.L.U. a été présenté pour avis au Conseil municipal lors de la commission d'urbanisme du 05 mai 2010 et mis à leur disposition tant à la mairie que sur le site de la commune.

L'arrêt du projet P.L.U. est approuvé (Votants : 14 ; Pour : 10, Contre : 3, Abstention : 1)

Le projet du P.L.U. sera communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques, des communes limitrophes et des établissements publics directement intéressés.

Les personnes publiques associées auront trois mois à la transmission du dossier pour former un avis.

L'enquête publique pourrait avoir lieu en septembre, octobre 2010.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet.

CONTRAT EDUCATIF TERRITORIAL JEUNESSE ET SPORTS 2010-2012.

Le bureau de la Communauté de communes Gâtine et Choisilles (CCGC), s'est vu présenter par une représentante de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) le Contrat éducatif territorial Jeunesse et Sports (CETJS) 2010-2012 pour le territoire de la CCGC.

En effet, la DDJS intervient dans ce domaine via les regroupements de structures et pour ce qui concerne la CCGC par l'intermédiaire de sa Commission Jeunesse relayée par son service Jeunesse.

La CCGC a pour intention dans le cadre de son action en direction des adolescents d'intervenir dans diverses directions. Elle s'engage avec les associations partenaires à réaliser différents objectifs.

Le Conseil municipal approuve le projet de contrat éducatif territorial Jeunesse et Sports (Votants : 14 ; Pour : 13, Abstention : 1)

QUESTIONS DIVERSES.

A la suite des dégradations constatées sur la rambarde place de la Liberté, les tiers n'ayant pas été identifiés, il sera procédé à sa restauration.



**« Classe de Mer à Piriac »
du 25 au 28 Mai**

Les élèves de GS - CP - CE1 (41 au total) sont partis à la découverte du milieu marin et des différentes techniques de pêche, ce fut une semaine très enrichissante et l'aboutissement d'un long travail commencé depuis le début de l'année.

